

La démocratie sur le Net – 17 janvier 2009

Présentation de Blanche MUHLMANN



Peut-on tout dire sur le net ?

Expérience politique sur le NET

Hauts-de-Seine

Christophe GREBERT :

Rappelle en préambule que nous avons vécu une révolution incroyable. L'INTERNET s'est ouvert au public, il y a 15 ans, en 1994.

L'écriture a demandé des millénaires – 3 siècles pour l'imprimerie – 1 génération pour le WEB !

2 milliards d'hommes seront connectés sur l'INTERNET selon toute vraisemblance, fin 2009.

Produit une révolution dans les usages, dans le rapport des individus entre eux. La campagne de **Barak OBAMA** s'est faite aussi sur le NET. Ce qui laisse présager que 2012 sera sans doute la première campagne présidentielle où le NET jouera un rôle essentiel.

La génération Y est celles des jeunes nées avec l'outil INTERNET seront en âge d'aller voter en 2012.

Quelques rappels juridiques :

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : parler et écrire librement sauf à répondre de l'abus de liberté de parler librement. Ne pas être inquiété pour ces opinions
Rôle de la convention Européenne des droits de l'homme.

La **Loi sur la liberté de la presse**, 1881 : le socle : l'imprimerie et la librairie sont libres c'est sur cette Loi ancienne que repose toujours le principe de la liberté d'expression qui s'est appliquée à l'INTERNET en France.

La Loi informatique et libertés.

La loi pour la confiance de l'économie numérique

Le code civil, article 9 : chacun a droit au respect de sa vie privée.

Lorsque vous êtes éditeur sur votre blog, vous êtes soumis à la loi de la presse.

La démocratie sur le Net – 17 janvier 2009

En tant qu'éditeur, vous devez vous identifier. La Loi ne vous oblige pas d'indiquer votre nom, seul une adresse mail. On ne peut pas diffamer, injurier, inciter à la haine, au crime à la présomption d'innocence

Respecter la vie privée des personnes (droit à l'image). Obligation légale de publier un droit de réponse. Respecter le droit d'auteur. Droit à la propriété intellectuelle. Excepter la licence [Creative common](#) (Vs Copyright).

Le droit de citation est possible en envoyant un lien vers une note, un article de journal, etc.... mais ceci n'est pas valable pour de l'audio ou la vidéo (film, télé, musique....) Vous êtes responsable de ce que vous publiez vous même et des commentaires qui sont publiés.

Diffamation : Lorsqu'on dit quelque chose de vrai et qu'on le prouve mais en même temps qu'on a atteint à l'honneur d'une personne, on peut être diffamé. Il faut alors apporter la preuve de votre bonne foi en montrant que votre démarche était d'informer plutôt que de vouloir atteindre à l'honneur de la personne.

Reproduire les quinze lignes qui vous intéressent d'un article. Pas l'article entier. Tout en mettant le lien vers l'article original.
La presse écrite est de plus sévère par rapport au droit d'auteur.

Intervention de Philippe PETIT : <http://www.asnierois.org>



Nous avons a vécu une expérience hors norme. L'évolution de la ville d'Asnières en matière de démocratie était détestable. L'affichage rendu impossible par la mairie, la distribution de tracts sur les marchés contrariée. C'est posé la question de comment entretenir une contre communication.

Il nous est venu l'idée de faire un Blog. Nous nous sommes heurtés aux problèmes que posaient les commentaires laissés à la suite de nos articles. Dès le départ, une de nos approches fut que cela soit le moins interactif possible, pour éviter toute attaque en diffamation. Les internautes, lecteurs de notre blog étaient obligés d'envoyer leurs réactions par mails ce qui nous permettait de filtrer les commentaires en amont.

L'aventure n'a jamais été personnelle. Nous étions un collectif. Avec une relecture de 3 personnes différentes pour relire chaque article : ce qui évite d'écrire sous le coup de la colère.

Chaque fois que nous étions attaqués en justice, nous évitions de passer par des avocats et nous défendions nous même ; ce qui créait un facteur de sympathie avec les juges qui nous disculpaient et devenaient nos meilleurs conseillers. On a fini par trouver un style (c'est cela qu'il faut travailler dans un univers polémique) pour éviter d'être attentatoire contre les personnes que nous attaquions. Nous avons privilégiés la culture des faits, d'accumulation de dossiers, soutenus par des preuves. Puis nous laissions les gens se faire leur propre opinion après ce travail d'enquête.

Les mairies ne sont pas des chefs d'œuvre de transparence, il faut savoir insister et étayer

La démocratie sur le Net – 17 janvier 2009

les articles par des faits et non pas céder aux rumeurs.

En tant que militants, nous avons des actions à l'extérieur de la toile. On combattait la confiscation des panneaux libres dans la ville, on prenait nos vélos et à coup de cutters on en faisait des œuvres d'art. Ce qui interpellait tout le monde. Les gens découvraient qu'après un quart d'heure environ, les affiches étaient recouvertes par une nouvelle. Ce qui relançait les débats.

Nos actions ont accompagné une prise de conscience collective qui a abouti au rejet d'un maire contre une partie de sa population ! Nous avons contribué à le faire battre.

Mais je ne suis pas intimement persuadé que l'Internet soit un média de masse. Ça touche des gens importants, des journalistes, des juges, des politiques, ce qu'on appelle communément des relais d'opinions. Mais au niveau de l'électeur de base, l'intérêt pour la chose politique retombe très vite sous une forme de léthargie active. Ce qui veut dire que les infos s'impriment dans un effet tardif. Pour gagner des élections l'INTERNET fait partie de la boîte à outils, devenu nécessaire pour mener une campagne mais pas suffisant pour gagner les élections. L'effet existe, mais n'est pas le seul critère.

Pour ce qui nous concerne, Le relais du MONDE et de LCI ont été déterminant pour la publicité sur notre site.

François DUARTE <http://www.93sang30.com> (Noisy-le-Sec 93)



Il provoque la polémique et crée ce site un mars dernier au basculement de la ville au Parti Socialiste.

Je ne savais pas pour qui j'allais voter. En assistant aux réunions des uns et des autres, je fus scandalisé par les coups bas : des poubelles étaient vidées la nuit et des pétitions circulaient le jour pour dire que la ville était sale, (la voiture du Maire brûlée) tous ces agissements m'ont scandalisé. J'ai décidé de créer un blog entre le premier et le second tour.

Le **21 mars 2008** j'ai lancé ce site. J'ai mis en place une relation inédite avec les internautes.

Les gens me contactaient par Fax, par mail pour me donner des informations sur tous les événements qui se passaient dans la ville. Ensuite j'en faisais le relais sur le site. Puis j'ai participé à toutes les réunions municipales et conseils et j'ai décidé d'utiliser l'angle de l'humour pour intéresser le plus grand nombre de personnes à la politique locale.

Les appels me permettaient d'avoir des pistes de recherche de l'info. J'assurais une permanence le soir. On me laissait des messages en journée.

De 29 personnes par jour je suis passé à 800 par jour.

Utilisation de photos privées que j'aurais utilisées pour illustrer mes articles.

J'ai voulu rencontrer madame le Maire pour expliquer ma démarche. Elle n'y a pas répondu favorablement. Depuis je suis président de différentes associations en défendant l'intérêt des noiséens contre les élus.

Suive la réalisation entre les promesses et ce qui allait se passer.

Mon BLOG est utilisé par la municipalité pour se corriger. Le magazine municipal répond à mon BLOG pour s'améliorer.

La démocratie sur le Net – 17 janvier 2009

Philippe BEURY de <http://www.auboisementcorrect.com> (Troyes 10)



Médecin, fils d'élus à Troyes continue l'œuvre familiale à l'UDF et puis au MODEM en tant qu'élus local.

Site participatif auboisementcorrect.com

Une plainte est aussi une chance pour un site...C'est de la publicité gratuite.

Nous avons créé le site pour contrer les deux journaux locaux qui appartiennent au même propriétaire et qui ont un caractère rédactionnel assez muselés.

Sous la forme média citoyen, ouvert à tout le monde quelque soit les idées, à condition que les gens « signent » à condition de respecter certaine forme.

Site qui se veut informatif mais orienté avec des gens qui affirment leur opinion : 14000 connections par semaine unique.

On ne prend pas le pouvoir avec un site internet.

Dans une ville comme **TROYES** il y avait des tas de gens qui étaient opposés et ne se connaissaient pas : c'est un excellent outil ?

Vous ne serez pas libre avec un site : vous perdez un espace de liberté. Le blog permet de dire ce qu'on veut.

C'est un instrument pour faire passer des idées, mais pas forcément pour être élu. Un électorat d'opposant, lectorat le plus fidèle. Avec une dimension jeu on sent bien qu'on a de l'influence sur les gens qu'on combat.

Les nouvelles majorités se créeront autour des BLOGS autour d'une émergence citoyenne quelque chose qui fasse bouger les lignes.

Ne chercher pas à faire de la presse local : Ce qui les intéresse est d'avoir d'autres informations.

Les partis ne nous aiment pas du tout.

Questions – Réponses

En Clôture :

Sébastien PIETRASANTA Maire d'Asnières-sur-Seine et Conseiller régional



Et **Denis BADRE** Maire de Ville d'Avray et Sénateur des Hauts de Seine.

